INSPECTION ET ENTRETIEN

ÉTAPE 1) INSPECTER LA RANGÉE D'ENTRETIEN POUR VÉRIFIER LA PRÉSENCE DE SÉDIMENTS

A. ENLEVER LE COUVERCLE DE LA STRUCTURE À L'EXTRÉMITÉ AMONT DE LA RANGÉE D'D'ENTRETIENS
B. À L'AIDE D'UNE LAMPE DE POCHE, INSPECTER LA RANGÉE D'D'ENTRETIENS EN PASSANT PAR LE TUYAU DE SORTIE
   i) IL EST POSSIBLE D'UTILISER DES MIROIRS SUR PERCHE OU DES CAMÉRAS POUR ÉVITER D'ENTRER DANS L'ESPACE CONFINÉ
   ii) RESPECTER LES RÈGLES DE LA CNESST RELATIVES À L'ENTRÉE DANS UN ESPACE CONFINÉ EN CAS D'ENTRÉE DANS UN REGARD
C. SI LES SÉDIMENTS ATTEIGNENT OU DÉPASSENT 3 po (80 mm), PASSER À L'ÉTAPE 2. SI CE N'EST PAS LE CAS, PASSER À L'ÉTAPE 3.

ÉTAPE 2) NETTOYER LA RANGÉE D'ENTRETIEN À L'AIDE DU PROCÉDÉ « JETVAC ».

C. IL EST PRÉFÉRABLE D'UTILISER UNE BUSE FIXE CONÇUE POUR LES PONCEAUX AVEC DES JETS ORIENTÉS VERS L'ARRIÈRE AYANT UNE PORTÉE D'AU MOINS 1,1 m (45 po).
D. PASSER LE DISPOSITIF « JETVAC » À PLUSIEURS REPRISES, JUSQU'À CE QUE L'EAU DE RINÇAGE SOIT PROPRE.
E. ASPIRER LE CONTENU DE LA RÉSERVE AU BESOIN.

ÉTAPE 3) REMETTRE EN PLACE TOUS LES COUVERCLES, TOUTES LES GRILLES, TOUS LES FILTRES; NOTER LES OBSERVATIONS ET LES MESURES PRISES.

ÉTAPE 4) INSPECTER ET NETTOYER LES PUISARDS ET LES REGARDS SITUÉS EN AMONT DU SYSTÈME AQUABOX.

REMARQUES

1. PROCÉDER À UNE INSPECTION TOUS LES SIX MOIS AU COURS DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXPLOITATION. L'INTERVALLE D'INSPECTION DOIT ÊTRE AJUSTÉ SELON LES OBSERVATIONS SUR LES DÉPÔTS DE SÉDIMENTS ET LE NIVEAU D'EAU.
2. PROCÉDER À UN NETTOYAGE PAR JET D'EAU ET ASPIRATION TOUS LES ANS OU QUAND UN ENTRETIEN S'AVÈRE NÉCESSAIRE À LA SUITE D'UNE INSPECTION.

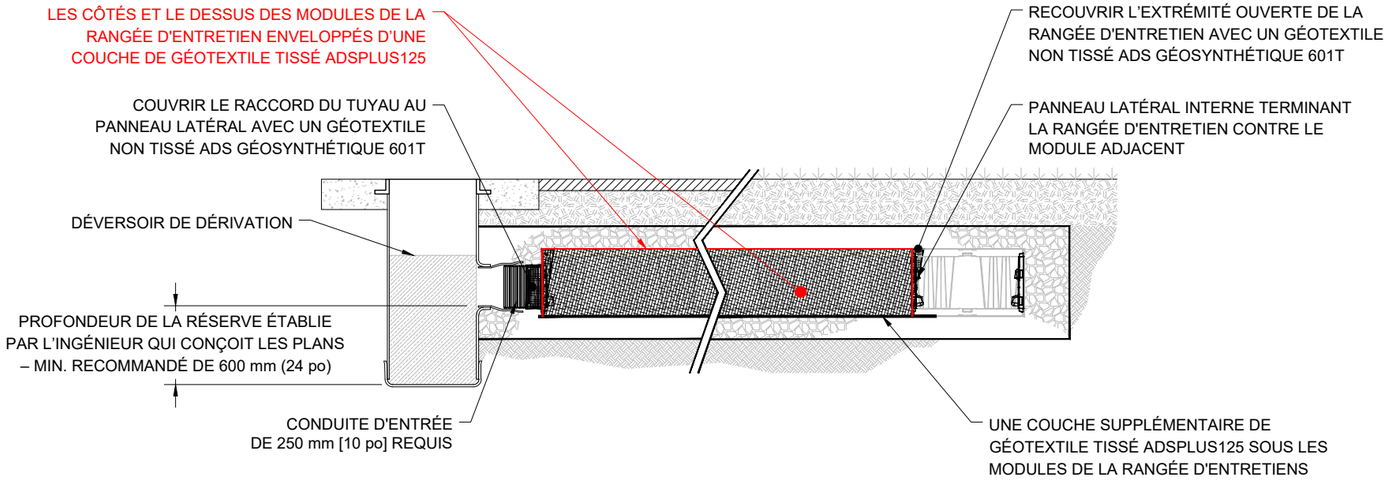

SECTION A-A
NTS

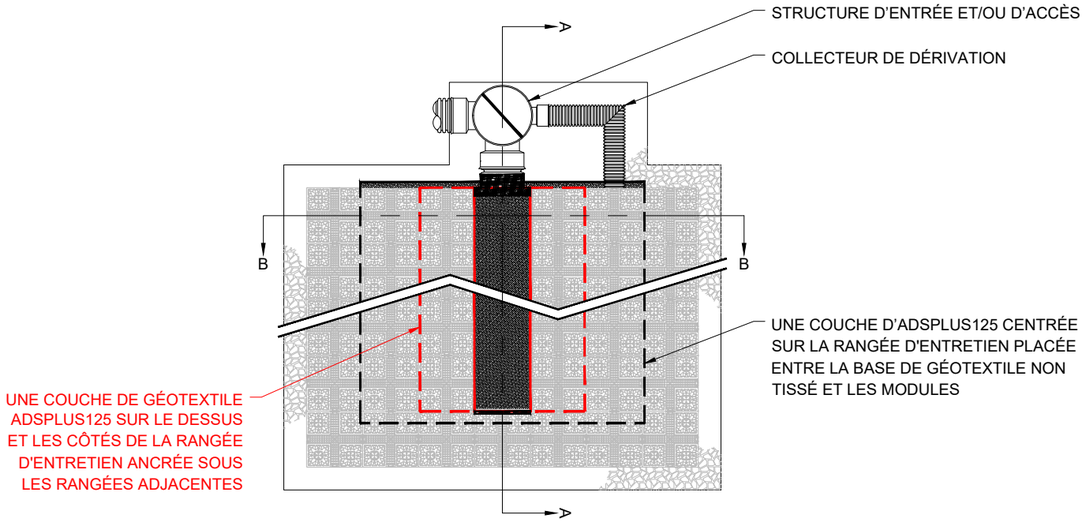

EXEMPLE DE RANGÉE D'ENTRETIEN
NTS

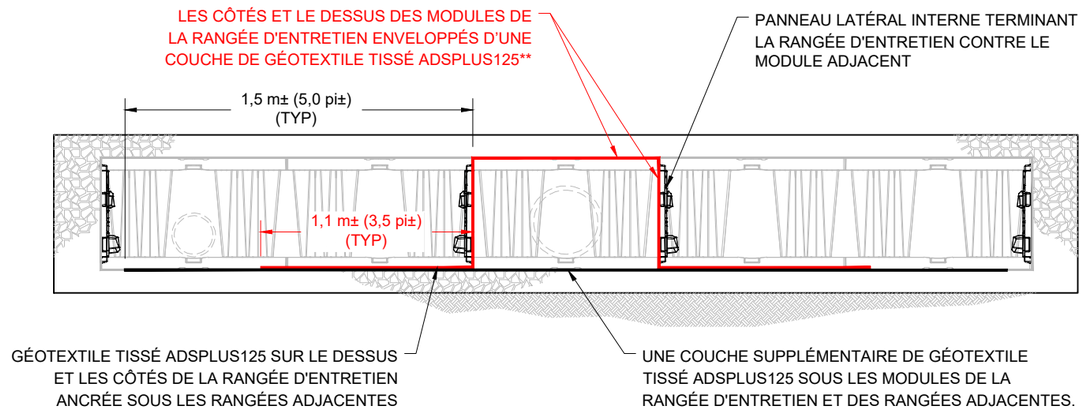

SECTION B-B
NTS

DÉTAIL DE LA RANGÉE D'ENTRETIEN AQUABOX-0.5

DATE: 11/11/2025 | DESSINÉ: SMW | VERIFIÉ: JLM | DESSIN N °: 773-005_Q

DATE	DESS	VER

Aquabox
Système Modulaire De Gestion Des Eaux Pluviales

4640 TRUEMAN BLVD
HILLIARD, OH 43026

CE DESSIN A ÉTÉ PRÉPARÉ SUR BASE DES INFORMATIONS FOURNIES À ADSSTORMTECH SOUS LA DIRECTION DE L'INGÉNIEUR CONCEPTEUR DU PROJET OU D'UN AUTRE L'INGÉNIEUR. L'INGÉNIEUR DOIT EXAMINER CE DESSIN AVANT L'OFFRE ET/OU LA CONSTRUCTION. IL EST DE LA RESPONSABILITÉ ULTIME DE L'INGÉNIEUR DE S'ASSURER QUE LE(S) PRODUIT(S) REPRÉSENTÉ ET TOUS LES DÉTAILS ASSOCIÉS RÉPONDENT À TOUTES LES LOIS, RÈGLEMENTATIONS ET EXIGENCES DU PROJET APPLICABLES.